



## Extrait du registre des délibérations Réunion du 04 mai 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 4 mai à 17 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 20 mars 2023.

### Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI  
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI  
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT  
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

### Absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

**N° 2023-06**

## **OBJET : MISE A JOUR DU CONTRAT PAYGREEN**

Suite à la migration de notre compte Paygreen vers une version V3 en mode Wallet, la création d'un nouveau compte est nécessaire pour continuer de bénéficier des services de la société.

Les tarifs du contrat sont détaillés comme suit :

- Set Up : Offert avec support technique inclus
- Abonnement mensuel : OFFERT / Options offertes : One Click, multi-utilisateurs, In-Site
- Commission par transaction :
  - CB / VISA / MasterCard (mode Wallet), transactions acceptées uniquement : 0,65% + 0,10 € HT par transaction avec un minimum de facturation de 15 € HT / mois
  - CB / VISA / MasterCard Avec VAD, transactions acceptées et refusées : 0,10 € HT par transaction (hors frais liés à votre contrat VAD)
  - Chèque-Vacances Connect (CVC), transactions acceptées et refusées : 0,10 € HT par transaction (hors commissions facturées par l'ANCV)
  - American Express, transactions acceptées et refusées : 0,10 € HT par transaction (hors frais liés à votre contrat commerçant AMEX)
  - Les remboursements ne sont pas facturés
  - Une transaction comprenant un paiement par CVC et un complément par CB est facturé par moyen de paiement.
  - Pas de minimum de facturation pour PayGreen
- La souscription à PayGreen en contrat sans VAD. La commission par transaction de 0.65% de chaque transaction + 0,10 € HT par transaction avec un minimum de facturation de 15€

HT/mois. Pas de commission de notre établissement bancaire et les sommes sont débloquées  
tous les 15 jours car consignées dans un compte tiers Paygreen

Après entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'adhésion de la régie personnalisée Le Gueulard Plus au Groupe Paygreen

**NOMME** la Directrice comme représentante de la régie personnalisée Le Gueulard Plus au sein de ce groupe ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à notifier par écrit la présente délibération au groupe PayGreen.

Membres élus : 5  
En activité : 5  
Membres présents : 4  
Membres absents excusés : 0  
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération sera affiché  
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)  
Hayange, le 5 mai 2023

Le Président,

Alessandro BERNARDI

